

République Française  
Commune de  
**CORGENGOUX**  
21250 CORGENGOUX

Département  
Côte d'Or  
Arrondissement  
BEAUNE  
Canton  
SEURRE

Téléphone : 03 80 26 61 29  
Télécopie : 03 80 26 56 46

## ARRETE DU MAIRE

### N°4

Objet    Baignade sur le territoire de la commune.

Le Maire de CORGENGOUX

Vu l'article 2211-1 du CGCT ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur n° 86-204 du 19 juin 1986 ;

Considérant que les rivières et le déversoir de la commune n'ont fait l'objet d'aucune organisation particulière de sécurité ;

### ARRETE

La baignade est interdite sur le territoire de la commune.

Toute personne qui contreviendrait à cet arrêté, le ferait à ses risques et périls.

A CORGENGOUX

Le 16 mai 2003

Le Maire:

*D. Desj.*

